



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA LEGALITE ET DES
AFFAIRES JURIDIQUES

Bureau des affaires juridiques et des élections

A R R E T E HC/DLAJ/BAJE/N° 2017-66

fixant la liste des candidatures pour l'élection des juges du tribunal mixte de
commerce de Nouméa du 5 décembre 2017

LE HAUT-COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,

- Vu** la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu** le code de commerce et notamment ses articles L. 723-1 à L. 723-14, L. 930-1 à L. 930-7,
R. 723-1 à R. 723-31 et R.930-1 à R. 930-8, et R. 937-1 à R. 937-10 ;
- Vu** l'arrêté HC/DLAJ n°2017-60 du 29 septembre 2017 portant organisation de l'élection des
juges au tribunal mixte de commerce de Nouméa et convocation du collège électoral;

Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie ;

ARRÊTE :

Article 1 : Sept candidatures individuelles, une liste de dix candidats et une liste de six candidats ont été déposées à la date du 15 novembre 2017.

Article 2 : La liste des candidatures est arrêtée ainsi qu'il suit :

1° Les sept candidatures individuelles suivantes ont été enregistrées, dans l'ordre de réception des candidatures :

- M. Serge DIANDET, né le 8 mars 1954,
- M. Louis BERTIN, né le 24 février 1948,
- M. Cuki CUEWAPURU, né le 4 avril 1939,
- M. Manuel TROUILLOT, né le 14 avril 1973,
- Mme Maea TERIIPAIA épouse LAMIELLE, née le 18 janvier 1971,
- M. Laurent MAILLOT, né le 13 juillet 1971,
- Mme Anouk SEGURA, épouse LOPEZ, née le 29 février 1972.

2° Une liste de dix candidatures a été enregistrée. Cette liste comprend les candidats suivants, dans l'ordre de présentation des candidats sur la liste :

- Mme Laureen PINELLI épouse DAHAN, née le 5 avril 1967,
- M. Patrick BELLENGUEZ, né le 10 octobre 1971,
- M. Rémy RABOUILLE, né le 18 septembre 1963,
- M. Vivien-Michel HECQUET, né le 6 avril 1972,
- M. Yann Giles LUCIEN, né le 19 novembre 1963,
- M. Pierrick MAURY, né le 22 décembre 1982,
- M. Mathieu ODAIMY, né le 3 juillet 1969,
- M. Pietro ACITINO, né le 26 septembre 1956,
- Mme Nathalie VAN RYSWYCK, née le 14 décembre 1964,
- M. Eric LEULLE, né le 3 décembre 1960.

3° Une liste de six candidatures a été enregistrée. Cette liste comprend les candidats suivants, dans l'ordre de présentation des candidats sur la liste :

- Mme Betty LEVANQUE, née le 10 mars 1965,
- M. Alain COULON, né le 22 juin 1949,
- M. Franck TARRATRE, né le 7 juillet 1963,
- Mme Christine DABEK épouse MAYEUR, née le 25 mars 1951,
- Mme Alexandra TABOUY épouse MONGES, née le 24 novembre 1974,
- M. Raymond FRERE, né le 12 août 1932.

Article 3 : La liste alphabétique des candidats est annexée au présent arrêté.

Article 4 : En vertu de l'article L. 937-13 du code de commerce, la commission électorale annexe à la liste des candidats déclarés élus une liste complémentaire des candidats non élus. Ces candidats sont classés dans l'ordre décroissant du nombre de voix qu'ils ont obtenues. A égalité de voix, ils sont classés dans l'ordre décroissant de leur âge.

Les candidats figurant sur la liste complémentaire dressée en application du premier alinéa du présent article sont appelés à remplacer les juges dont le siège deviendrait vacant pour quelque cause que ce soit. Ils sont désignés, en suivant l'ordre de la liste complémentaire, par le président du tribunal mixte de commerce.

Article 5 : A compter du 31 décembre 2017, les juges du tribunal mixte de commerce ne pourront pas siéger au-delà de l'année civile au cours de laquelle ils auront atteint l'âge de soixante-quinze ans conformément à l'article L. 723-7 du code de commerce.

En cas d'élection, M. Cuki CUEWAPURU et M. Raymond FRERE ne pourront donc pas siéger au tribunal mixte de commerce. Ils seront remplacés pour siéger dans les conditions fixées à l'article L.937-13 du code de commerce.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié au président du tribunal mixte de commerce de Nouméa, publié sur le site internet du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Fait à Nouméa, le 16 novembre 2017

pour le Haut-Commissaire de la République
et par délégation,
Secrétaire Général du Haut-Commissariat

Laurent CABRERA